

URSSAF

► Pays de la Loire



# Job d'été

**Le travail non déclaré,  
une fausse bonne idée**

C'est une situation risquée qui te prive de tes droits.

Sois vigilant(e) !

Travailler sans être déclaré(e) par son employeur  
auprès de l'Urssaf (ou la Msa) peut avoir de graves conséquences.

Assure-toi que ton employeur respecte cette obligation !



# Les bons réflexes

## Une DPAE



Fais-toi remettre, le jour de ton arrivée dans l'entreprise, un justificatif de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE).

**Si tu as un doute, connecte-toi sur [contact.urssaf.fr](http://contact.urssaf.fr)**

**Choisis la rubrique (pas de compte>Etudiant) et saisis ton code postal.**

## Un contrat de travail



Les règles du code du Travail s'appliquent à un job d'été comme à tout autre emploi.

Tu dois signer un contrat de travail dans les 48 heures suivant ton embauche. Les contrats de travail à durée déterminée (CDD) et/ou les contrats à temps partiel sont obligatoirement des contrats écrits.

**Si tu as des questions sur le droit du travail, il y a des experts pour ça !**

**Rends toi sur le site de la Direccte [pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr](http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr)**



## Un(des) bulletin(s) de salaire



Quelle que soit ta situation de travail, ton employeur doit toujours te remettre un bulletin de salaire.

**Ne regarde pas uniquement le montant encaissé !**

**Assure-toi que :**

- **les références précises de l'Urssaf dont dépend ton employeur sont indiquées,**
- **le nombre d'heures rémunérées correspond bien au nombre d'heures réellement travaillées.**

## Quelles graves conséquences ?

Les organismes de Sécurité sociale ne sont pas informés de ton activité.

Tu ne peux donc pas bénéficier :

- d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail,
- d'indemnités chômage en cas de perte d'emploi,
- de droit à la retraite,
- d'une prise en charge des frais d'hospitalisation / de tes droits en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Tu peux être sanctionné(e), si tu as « volontairement » travaillé au noir (en toute connaissance de cause),



## Le sais-tu ?

**Retraite** : Assure-toi que ton employeur a bien « reversé » tes cotisations salariales auprès de l'Urssaf. Consulte ton relevé de carrière en ligne sur le site de la Carsat. Même un petit boulot, s'il est déclaré et rémunéré, permet de commencer à valider des « trimestres » de retraite... y compris lorsqu'on travaille moins d'un trimestre, puisque la validation dépend du salaire perçu et non de la durée travaillée !

**Chômage** : Tu as travaillé pendant tes études ? Un job, même à mi-temps, te permet de **bénéficier d'une indemnisation à la fin de tes études**, le temps de trouver un emploi. Il faudra pour cela remplir quelques conditions énoncées ci-dessous. Toute heure compte !

- Il faut être déclaré(e),
- La rupture du contrat de travail doit être intervenue moins de 12 mois avant ton inscription à Pôle emploi,
- Il ne faut pas avoir quitté volontairement son dernier emploi. Tu peux bénéficier d'une indemnisation suite à un licenciement ou une rupture conventionnelle.
- Il faut justifier d'un certain nombre de jours ou d'heures travaillées. Plus précisément, tu dois avoir travaillé au moins 88 jours ou 610 heures au cours des 28 mois qui précèdent ta dernière fin de contrat de travail.

#taf

#plage



## En bref J'ai tout compris !

### Les risques liés à la non déclaration

- ↘ Travailler sans être déclaré(e), ce sont des droits sociaux dont tu ne bénéfices pas, mais aussi des ressources en moins pour la protection sociale de tous.
- ↘ Ta retraite, tes allocations chômage, la compensation de ta maladie ou de ton handicap éventuel ne tiendront pas compte de tes périodes de travail dissimulé.
- ↘ Il te sera très difficile de louer un appartement si tu ne disposes pas de bulletins de salaire en bonne et due forme. De même, en cas de besoin d'argent, aucun prêt, aucun crédit, ne te sera accordé.
- ↘ Si malgré tes précautions, tu te retrouves dans une situation de travail dissimulé, tu peux saisir l'Urssaf pour dénoncer la situation et demander en cas de rupture de la relation de travail jusqu'à 6 mois de salaire.



#protection

+ d'information ?

Connecte-toi sur [contact.urssaf.fr](https://contact.urssaf.fr)

Choisis la rubrique [Pas de compte > Étudiant], saisis ton code postal et pose ta question.

*La mission de lutte contre le travail illégal et la fraude de l'Urssaf vise à garantir une concurrence loyale entre les entreprises, à protéger l'emploi et les conditions de travail, et à garantir la protection sociale de chacun.*



@Urssaf\_PdL

